

CLIENT/FINANCEMENT:

COMMISSION NATIONALE DE GESTION
PREVISIONNELLE DES INONDATIONS / GTZ-
PREVENTION ET RESTAURATION DE L'HABITAT
SPONTANE

PRESTATIONS:

- Faire l'état des lieux au niveau des régions concernées en exploitant les rapports des différents CRD et en les actualisant ;
- Assurer une large participation de toutes les parties prenantes à la recherche de solutions durables
- Mise en place du Plan d'Opération pour le futur constitué par la matrice FORA



DESCRIPTION DU PROJET :

Afin de marquer son engagement dans la résolution des problèmes d'inondation, le gouvernement du Sénégal a mis en place une série de mesures dont la création de la commission nationale de gestion prévisionnelle des inondations.

Les ateliers ont présenté un état des lieux très intéressant qui présente les causes des inondations, les effets et les actions entreprises pour lutter contre ce phénomène.

Le traitement durable des inondations consiste à mener une politique cohérente d'urbanisation, à mettre en place des aménagements et infrastructures performants et en nombre suffisants et assurer leur entretien.

Les domaines d'action prioritaires identifiés sont :

Les études d'identification des zones à risque, d'impacts, de détermination des indicateurs environnementaux du cadre de vie ;

Les solutions techniques : les travaux d'endiguement, la réalisation de collecteurs d'eaux pluviales, la promotion d'équipement et d'ouvrages d'évacuation des eaux pluviales, l'aménagement des cours d'eau ; la réhabilitation des digues dans toutes les parties où elles sont vétustes ;

L'élaboration de plan de développement : plans de développement urbain (PDU), plan sectoriel ou plan d'occupation des sols, plans d'aménagement et d'occupation du sol (PAOS) dans les zones rurales pour mieux définir la vocation des sols et leur affectation, des plans verts et de régénérescence végétale ;

Restructuration de l'habitat : sécurisation foncière et l'amélioration du cadre de vie ; le remblai es zones d'inondation ;

Evolution du cadre législatif et réglementaire : police des eaux, des pêches, des installations classées, application des STRAT de Saint-Louis, mise sur pied de groupements d'intérêt communautaire.